Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260407-DB20260420-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

Convocation du 1er avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le sept avril à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Bruno BEUZIT, Maire.

PRESENTS : Bruno BEUZIT, Mari COURTAS, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Patrick COSSON, Pascal DUBRUNFAUT, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Abdel BELARBI, Mohamed MEZILET, Christine ORAIN, Pierre-Yves BRUNEL, Karine BOIVIN, Maxime LE CRONC, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pascal FOURNET, Viviane BOULIN, Bruno THYS, Annick MOISAN, Luc STRIDE, Aude SECONDINO, Rokiatou KEITA, Eric PRONGET, Marie PASCO, Yvon LE PERDU, Catherine PEDRON, Pascal JEGO, Maryline MORFOUASSE, Estelle BREILLOT

POUVOIRS : Annie LABBE donne pouvoir à Maxime LE CRONC
Pascale GALLERNE donne pouvoir à Maryse LAURENT
Pascale LABBE donne pouvoir à Emmanuel LE NOA

ABSENT : Pierre SALOU excusé

SECRETAIRE DE SEANCE : Abdel BELARBI

Membres en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 32

26-04-20 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À SOAZIC BARBIER POUR LA RÉALISATION DE SON COURT-MÉTRAGE DE FIN D'ÉTUDES

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la ville de Ploufragan dispose de crédits pour attribuer des subventions au budget 2026 ;

Considérant la demande de subvention de Soazic Barbier pour la réalisation de son court-métrage de fin d'études, dont une partie du tournage se déroulera sur la commune ;

Considérant que ce projet valorisera la ville de Ploufragan ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200€ à Soazic Barbier pour la réalisation de son court-métrage « La Compil' de Tony 2010 »,

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

À Ploufragan, le 8 avril 2026

Le maire
Bruno BEUZIT

VILLE de PLOUFRAGAN (Côtes d'Armor)

Le secrétaire de séance
Abdel BELARBI